

XTRIA VALLOIRE GALIBIER
« Le plus haut cross-triathlon d'Europe »

2^{ème} édition : 28 juin 2026
« Face aux aiguilles »

REGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A. Le cross-triathlon XTRIA VALLOIRE GALIBIER est un évènement sportif dont les épreuves consistent à enchaîner seul ou en relais 3 disciplines : la natation, le vélo tout terrain et le trail running.

XTRIA Valloire Galibier est une épreuve officielle organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. Son déroulement est conforme à la réglementation sportive 2026 de la FFTRI ainsi qu'aux labels mixité et développement durable de cette même Fédération.

Les épreuves ont lieu entre 2100 et 2550 mètres d'altitude. L'ensemble des participants est acheminé sur le secteur des épreuves par télécabine (La Brive) puis télésiège (TS du Lac de la vieille ou le TS de Brive 2).

Le télésiège du Lac de la vieille arrive au lac.

Le télésiège de Brive 2 (plus rapide que celui du lac de la vieille) arrive au-dessus du lac. Il faut quelques minutes de descente à VTT pour gagner le point de départ de la course.

Le point de départ de l'épreuve de natation (2300 m) étant différent de celui de l'épreuve de trail (2100 m), cela implique un parc à vélo pour chaque transition (T1 2300m et T2 2100m). Les affaires de trail (chaussures spécifiques, bâtons ...) devront être déposées à l'emplacement de votre dossard au parc à vélo T2 (2100m) avant de monter au lac (2300m) avec votre VTT.

Du fait de l'altitude (2300m) l'épreuve de natation est particulièrement exigeante. Chaque athlète est invité à mesurer son effort lors des 100-200 premiers mètres afin de se rendre compte de l'impact de l'altitude sur ses performances habituelles.

Les supporters et spectateurs peuvent accéder également au site des épreuves par les mêmes remontées mécaniques. Seul le télésiège de Brive 2 peut-être emprunté en montée et en descente. Un visuel est disponible sur le site web : www.xtria-valloiregalibier.com.

B. Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les athlètes en toute sécurité. Notamment Les horaires de remise des dossards et d'acheminement sur site sont susceptible d'évoluer. Ils seront confirmés aux inscrits par mail dans les semaines précédentes.

C. Ce cross-triathlon est organisé par l'association XTRIA2000+ en partenariat avec la commune de Valloire, l'office de tourisme de Valloire, l'association du trail Galibier Thabor, la société Pulse Sport Agency et la SEM Valloire.

Article 2 : Conditions de participation aux épreuves et distances.

- **COURSES ENFANTS** : cross-duathlons.

Départ : dimanche 28 juin

Catégories :

. 13h30 Pupilles et benjamins né(e)s 01/01/12--31/12/15: Trail 500 m, VTT 2000 m, Trail 500m.

. 14h30 Mini-poussins et poussins né(e)s 01/01/16--31/12/19 : Trail 250 m, VTT 1000m, Trail 250m.

- CROSS-TRIATHLON Distance M individuel et relais :

Départ dimanche 28 juin 10h30

Distances : Natation 1000 m, VTT 20,00 km (D+ 746m), Trail 12 km (D+ 613m).

Catégorie : né(e)s avant le 31/12/07.

- CROSS-TRIATHLON Distance S individuel et relais :

Départ dimanche 28 juin 12h00

Distances : Natation 500 m, VTT 12,2 km (D+ 418 m), Trail 4,83 km (D+ 228 m).

Catégories : Individuels puis relais né(e) avant le 31/12/09.

Relais = équipes de 2 ou 3 participants

- CROSS-TRIATHLON Distance XS individuel :

Départ dimanche 28 juin 13h00

Distances : Natation 270 m, VTT 4,5 km (D+ 90m), Trail 2,5 km (D+ 150 m)

Catégories : né(e)s avant le 31/12/11

- PARCOURS DE REPLIS / ANNULATION / MODIFICATION

L'organisation peut prévoir en amont de l'épreuve des parcours de replis, en cas d'intempéries notamment.

En cas de température inadaptée conduisant l'arbitre à annuler l'épreuve de natation, le format de cross-duathlon serait retenu.

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participant(e)s, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves ou disciplines, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou pendant l'évènement, y compris après que le départ soit donné.

- BALISAGE

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

Bombes de traçage éphémère

Fanions

Barrières

Rubalise

Les participants ont la possibilité de visualiser les tracés GPX des parcours sur le site www.xtria-valloiregalibier.com.

Si vous évoluez sans ne voir aucun de ces éléments pendant quelques centaines de mètres, faites demi-tour.

Des signaleurs bénévoles sont présents tout au long des parcours aux points clés. Respect des consignes et amabilités sont de rigueur.

Un compétiteur ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Articles 3 : Pièces justificatives.

A. Pour les titulaires d'une licence FFTri compétition 2026 :

. Pièce d'identité

. Licence parfaitement lisible.

B. Pour les titulaires d'une licence ITU valable pour la saison 2026 :

. Pièce d'identité

. Licence parfaitement lisible

. Pass-compétition dûment acquitté lors de l'inscription en ligne (sauf pour les Fédérations Allemandes, Italiennes, Espagnoles, Portugaises, Luxembourgeoises, Belges, Anglaises, Néerlandaises et Suisses).

C. Dans tous les autres cas de figure :

- . Pièce d'identité
- . Pass-compétition dûment acquitté lors de l'inscription en ligne
- . Formulaire info santé FFTRI entièrement complété ou à défaut un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.
- . Autorisation parentale pour les mineurs.

Dans tous les cas de figures, la non-présentation des pièces demandées ou la présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne vos justificatifs (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 27 juin 2026, 12h00.

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer de dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant le 27 juin 2026, 12h00.

Article 4 : Tarifs et modalités d'inscription

A. Inscriptions individuelles :

Les tarifs sont progressifs en 3 phases : de l'ouverture des inscriptions jusqu'au 30 Avril 2026 puis du 1^{er} Mai jusqu'au 31 Mai puis du 1^{er} au 28 Juin

Distance XS : 35 € / 40€ / 45€

Distance S : 52 € / 60€ / 65€

Distance M : 68 € / 75€ / 85€

Cross duathlon enfants : 10 € / 10€ / 10€

Pour les non licenciés il faudra acquérir un PASS compétition 2026 FFTRI dont le montant est fonction du format de course :

- 4 € format XS
- 7 € format S
- 10 € format M
- 4 € cross duathlon enfants

B. Inscriptions en relais pour l'ensemble de l'équipe :

Distance S : 72 € / 84€ / 96€

Distance M : 90 € / 102€ / 114€

Pour les non licenciés, il conviendra d'acquérir un PASS compétition

- 4 € par membre d'équipe en relais

C. Modalités d'inscriptions :

Clôture des inscriptions sur internet le 27 Juin 2026 à 12h00

Afin de garantir un accueil adapté, les inscriptions sont limitées à :

- 140 participants par format de course adulte en individuel
- 40 équipes en relais
- 50 participants en cross duathlon 6-9 ans
- 50 participants pour le cross duathlon 10-13 ans

L'inscription comprend :

- . Le dossard nominatif, incessible et la participation à la compétition.
- . L'accès aux remontées mécaniques le jour et la veille de la compétition (repérage parcours)
- . Le tee shirt de l'épreuve
- . La médaille « finisher »
- . Les trophées pour les podiums.
- . Le chronométrage officiel par puce électronique.
- . Les ravitaillements au long des parcours.
- . La sécurité et les secours.
- . Le PASS compétition pour les non-licencié(e)s.
- . Le rapatriement à l'arrivée de vos affaires de natation à la consigne bagages sur l'aire d'arrivée des courses.

. Un bon d'achat de 12 € pour un repas au restaurant d'altitude l'Alpes de Zélie sur l'aire d'arrivée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 5 : PASS compétition

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire au PASS compétition si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère. Le prix de ce PASS est fixé par la FFTRI et la Ligue Auvergne Rhône Alpes (AURA) de triathlon. Il est gratuit pour les licenciés de 9 pays (liste en supra : Article 3 pièces justificatives). Toutes les courses, adultes et enfants, sont concernées.

Article 6 : Remboursement en cas de désistement ou d'annulation.

En cas d'annulation par l'organisation :

- Annulation avant le 1^{er} avril 2026

Si l'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survient en raison d'une cause extérieure à l'organisation (danger météorologique, risque d'attentat, pandémie, ...), il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 20% du tarif d'inscription quel que soit le motif.

- Annulation après le 1^{er} avril 2026

Si l'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survient en raison d'une cause extérieure à l'organisation, il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 30% du tarif d'inscription quel que soit le motif.

En cas d'annulation par un concurrent :

- Annulation avant le 1^{er} Avril 2026

Il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 20% du tarif d'inscription quel que soit le motif.

- Annulation après le 1^{er} Avril 2026

Un remboursement partiel ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive et il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 30% du tarif d'inscription, quel que soit le motif.

Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard 2 semaines avant l'épreuve, soit avant le 14 juin 2026, date de l'email ou cachet de la poste faisant foi et doit contenir tous les justificatifs adéquats. Passée cette date, aucune demande de remboursement ne pourra être faite.

contact@xtria-valloiregalibier.com

XTRIA 2000+ 4 allée des rochettes 38640 CLAIX

Article 7 : Retrait de dossard et dépose des affaires

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf Article 3 du règlement) sous le chapiteau au pied de la télécabine du Crey de la Brive aux horaires suivants :

Le samedi de 16h à 20h

Le dimanche de 8h00 à 12h00

La dépose des affaires dans les 2 parcs à vélo se fera aux horaires suivants :

- Crosstriathlon M le 28 juin Départ 10h30

Parc à vélo bas Alp de Zélie T2 9h00-10h00

Parc à vélo haut du Lac de la Vieille T1 9h15-10h15

- Crosstriathlon S et relais le 28 juin Départ 12h00

Parc à vélo bas Alp de Zélie T2 10h30-11h30

Parc à vélo haut du Lac de la Vieille T1 11h15-11h45

- Crosstriathlon XS le 28 juin Départ 13h15

Parc à vélo bas Alp de Zélie 11h45-12h45 T2

Parc à vélo haut du Lac de la Vieille 12h30 -13h00 T1

Accès au parc à vélo bas Alp de Zélie par la télécabine du Crey de la Brive (montée et descente possible).

Accès au parc à vélo haut du lac de la vieille par le télésiège du lac de la vieille (montée seule > pas de descente possible) ou télésiège de Brive 2 (arrivée au-dessus du lac nécessitant de redescendre à VTT en quelques minutes) .

Si vous utilisez une tenue, des bâtons et des chaussures spécifiques pour le Trail, il convient de les laisser à votre emplacement au niveau du parc à vélo bas « Alp de Zélie ».

- Crossduathlon kids le 28 juin et 14h30

Pupilles et Benjamins Départ 13h30:

Parc à vélo 13h00-13h15

Mini-poussins et Poussins départ 14h30 :

Parc à Vélo 14h00-14h15

Article 8 : Dossards et numéros de dossard :

Pour les épreuves de VTT et de Trail, le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire et doit être entièrement visible, ni plié ni coupé et parfaitement attaché par 3 points. L'organisateur ne fournit pas d'épingle.

- VTT dossard visible à l'arrière
- Trail dossard visible à l'avant

L'affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Les transferts d'inscription ne sont pas autorisés. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par ce dernier durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans cette situation.

Article 9 : Cross-triathlon en relais.

Les épreuve S et M en relais sont de type B. Chaque concurrent réalise une ou deux épreuves avant de passer le relais. Il s'agit d'équipes de 2 ou 3 personnes.

Pour les équipes de 2, toutes les combinaisons sont acceptées : A(T1)A(T2)B / A(T1)B(T2)A / A(T1)B(T2)B. Les relais se passent à votre place dans le parc à vélo.

L'accès descendant du Lac de la Vieille vers l'Alp de Zélie ne peut pas se faire par le télésiège. **Dans la formule ABA, A doit en tenir compte et descendre à pied par le sentier de randonnée (20 minutes) avant de prendre le dernier relais, ainsi, cette formule bien que réalisable n'est pas conseillée.**

Le départ du format S en relais sera donné à la suite de celui du format S en individuel. Il en est de même pour le format M en relais.

Article 10 : Briefings.

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ du Lac de la Vieille.

- 10h15 pour le M
- 11h45 pour le S
- 13h00 pour le XS

Article 11 : Ravitaillements.

Chaque parcours sera ponctué de ravitaillements.

Points d'eau : Alp de Zélie / Lac de la Vieille / Sommet du Crey du Quart.

Ravitaillement complet : Alp de Zélie.

NB : Dans le but de supprimer l'utilisation de matériel à usage unique, chaque participant devra disposer de son gobelet réutilisable.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition des participants aux points de ravitaillement.

Article 12 : Chronométrage.

Le chronométrage sera effectué par puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou équivalent qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Elle sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

Pour les relais, la puce fait office de témoin.

Article 13 : Barrières horaires.

Des barrières horaires sont mises en place. Tous les coureurs n'ayant pas franchi le point de passage de 1ère transition (T1) du parcours à cette heure de barrière horaire seront mis hors course et ne pourront pas s'élancer sur la suite du parcours.

Sur le M (départ 10h30) 1ère transition Natation > VTT avant 11h16
Sur le S (départ 12h00) 1ère transition Natation > VTT avant 12h31

Article 14 : Récompenses.

Des trophées seront remis aux hommes et aux femmes des catégories suivantes, respectivement sur les épreuves XS, S, relai, M, relai.

- Scratch : 1-2-3 Femmes et 1-2-3 Hommes
- Pupilles (2014-2015) + Benjamin (2012-2013) : 1-2-3 filles et 1-2-3 garçons
- Mini Poussins (2018-2019) + Poussins (2016-2017) : 1-2-3 filles et 1-2-3 garçons
- Relais : 1ere équipe S et M

Il n'y aura pas de cumul de prix possible

Seuls les coureurs présents à la remise de prix pourront prétendre à leurs récompenses.

La remise des prix aura lieu à la fin de chaque épreuve à l'Alp de Zélie, site d'arrivée de toutes les distances.

Article 15 : Sécurité.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée accompagnée d'un médecin. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, il le fera sous son entière responsabilité, et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 16 : mesures diverses.

- Natation :

Le lac est situé à 2300 m. Nager à cette altitude n'est pas habituel et le souffle peu rapidement manquer. Malgré l'impact psychologique du départ il est recommandé d'être mesuré dans son effort jusqu'à la 1^{ère} voir la 2^{ème} bouée (100-300 m).

Départ des courses en « rolling start » : 5 participants par vague toutes les 10 secondes : La vague de départ de chaque coureur lui sera affectée en fonction de son temps au 100 m renseigné lors de l'inscription en ligne. A défaut l'inscrit se verra affecter un départ sur les dernières vagues. A noter que cela n'a pas de conséquence sur le classement final, l'arbitre donnant pour chaque vague l'heure exacte du départ au chronométrateur.

A titre de repère pour une référence au 100 m en minutes :

1^{ère} vague. 1.15

2^{ème} vague

3^{ème} vague

4^{ème} vague. 1.30

5^{ème} vague

6^{ème} vague

7^{ème} vague

8^{ème} vague. 1.45

9^{ème} vague

10^{ème} vague

11^{ème} vague

12^{ème} vague 2.00

13^{ème} vague.

14^{ème} vague

15^{ème} vague

16^{ème} vague 2.30

17 ème vague
18 ème vague
19 ème vague.
20 ème vague 2.45
21 ème vague
22 ème vague
23 ème vague 3.00

Le port du bonnet de bain sera obligatoire. Il ne sera pas fourni par l'organisation. Tous les concurrents doivent donc se munir de leur propre bonnet.

Il est recommandé d'apporter une combinaison néoprène de natation, les conditions climatiques à 2300 mètres la rendront probablement obligatoire lors du contrôle des températures atmosphériques et aquatique. Aucun départ sans combinaison ne sera autorisé si les mesures de température la rendent obligatoire.

La baignade est strictement interdite en dehors des épreuves.

La location d'une combinaison est possible via le lien « Dare2tri » présent sur le site de l'évènement : www.xtria-valloiregalibier.com

- Cyclisme : l'épreuve se déroule à VTT. Les Gravels ne sont pas admis.

Le port d'un casque de VTT homologué, jugulaire attachée, est obligatoire tout au long du parcours cycliste.

Des signaleurs seront présents pour vous indiquer le chemin à suivre dans les zones d'incertitude éventuelles.

Le coureur d'amont est responsable du coureur d'aval. Sur les portions larges et rapides du parcours il est conseillé de tenir sa droite afin de permettre aux plus rapides de doubler sans risque.

L'organisation n'est en aucun cas responsable du matériel dans le parc à vélo, en cas de perte ou vol. Soyez particulièrement prudents avec vos éventuels compteurs GPS qui sur de nombreux triatlons, sont l'objet de vols.

Aucun véhicule thermique et/ou à 4 roues qui ne fait pas partie de l'organisation n'est admis sur les parcours.

Article 17 : Assurances.

- Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux (article L.321-21).

- Individuelle accident :

Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur Fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui couvre en cas de dommages corporels.

- Dommage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol, Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

- Vol et disparition : L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne bagages.

Article 18 : protection des données.

Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 19 : Cession du droit à l'image.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue par la loi, les règlements, les traités, en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 20 : santé, sécurité.

Le lac est situé à 2300 m. Nager à cette altitude n'est pas habituel et le souffle peu rapidement manquer. Malgré l'exaltation du départ il est recommandé d'être mesuré dans son effort les 100-300 premiers mètres.

Le port d'un casque de VTT homologué, jugulaire attachée, est obligatoire tout au long du parcours cycliste.

Le coureur d'amont est responsable du coureur d'aval. Sur les portions descendantes du parcours il est conseillé de tenir sa droite afin de permettre aux plus rapides de doubler sans risque

Article 21 : Acceptation du règlement.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Merci d'avoir choisi notre épreuve et « Entrez dans l'histoire ».

Très bonne course !